

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,  
convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de  
Domfront en Poirais, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de  
Domfront en Poirais.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 27

**Secrétaire de Séance :** Jocelyne REMON

**Conseillers en exercice :**

**Etaient présents** : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé,  
Aulair, Béchet, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Jourdan, Lecrosnier, Lecorps, Leroy  
Leroyer, Lévêque, Pavoine, Remon, Paris,

**Absents excusés** : Cécile Rousselet, Christian Planchon,

**Pouvoir** ; Tallonneau Sylvie donne procuration à Joël Dromer  
Languedoc Vincent donne procuration à Bernard Davy  
Lozivit Sonia donne procuration à Marie-Claire Lévêque  
Mechekour Fabienne donne procuration à Françoise Gouault  
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé

## **7. SD'EAU 50 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) – ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu le **R**apport annuel 2021 sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice (RPQS) public de l'eau potable du SD'EAU 50.

Ce rapport retrace la présentation générale du service, ainsi que sa tarification pour l'année 2022.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce document doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :**

- **D'adopter** le **R**apport annuel 2021 sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'eau potable du SD'EAU 50 (RPQS).
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,  
Jocelyne Remon



Le Maire,  
Bernard Soul

